

Rubrique 1 Identification de la substance et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom de produit : Starrsed CR
Code du produit : A0022582

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Réactif concentré pour le rinçage automatique des pipettes dans les analyseurs de VS Starrsed.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Produit destiné uniquement à un usage industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Mechatronics Instruments B.V.
De Corantijn 13
1689 AN Zwaag
Pays-Bas
T: +31 229 291 129
support@rrmechatronics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +31 229 291 129 Pendant les heures normales de bureau (8:00 à 16:30, GMT+1)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non répertorié

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage non applicable

2.3 Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Rubrique 3 Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélange

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Dodecyldiméthylamine oxide	CAS No.: 1643-20-5 EC No.: 216-700-6 REACH: 01-2120068065-58-XXXX Index No.:	<0,5%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 3, H412	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	:	En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
Premiers soins après inhalation	:	En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	:	En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.
Premiers soins après brûlure	:	Non applicable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucuns connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin : Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Non applicable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de soufre Certains oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Procédés de nettoyage	:	Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Sec, frais et bien ventilé. A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.
- Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

DNEL

Dodecyldiméthylamine oxide

<i>Durée:</i>	<i>Voie d'exposition :</i>	<i>DNEL:</i>
Effets systématiques à long terme population globale	Cutanée	5.5 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme-Travailleurs	Cutanée	11 mg/kg bw/day
Effets systématiques à long terme population globale	Inhalation	1.53 mg/m ³
Effets systématiques à long terme-Travailleurs	Inhalation	6.2 mg/m ³
Effets systématiques à long terme population globale	Orale	440 µg/kg bw/day

PNEC

<i>Voie d'exposition :</i>	<i>Durée d'exposition :</i>	<i>PNEC:</i>
Eau douce		33.5 µg/L
Sédiments en eau douce		5.24 mg/kg
Emission intermittente (eau douce)		33.5 µg/L
Rejets intermittents (eau de marines)		3.35 µg/L
Eau de mer		3.35 µg/L
Sédiments en eau de marines		524 µg/kg
Prédateurs		11.1 mg/kg
Installation de traitement des eaux usées		24 mg/L
Sol		1.02 mg/kg

8.1.5 Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

8.2.2.1 Protection des yeux

Protection des yeux	
Type	Norme
Lunettes de sécurité	EN 166

Aucun nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Pour la manipulation de grandes quantités, porter des lunettes de sécurité.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Utilisez des vêtements de travail dédiés.

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.11mm	-	EN ISO 374-1

Protection de la peau:
Utilisez des vêtements de travail dédiés. 8.2.2.3 Équipements respiratoires

Situation de travail	Type	Classe	Couleur	Normes
En cas de risque de formation de brouillard/aérosol	Combinaison de filtres AXP1		Marron/Blanc	EN14387. EN143

8.2.2.4 Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Néant
Seuil olfactif	: Néant
Point de fusion	: Non disponible.
Point de congélation	: Non disponible.
Le point/l'intervalle de ramollissement	: Non disponible.
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite inférieure d'explosion	: Non disponible.
Limite supérieure d'explosion	: Non disponible.
Point d'éclair	: Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
pH	: 9,0-12,5
Viscosité, cinématique	: Non disponible.
Solubilité	: Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Pression de vapeur à 50°C	: Non disponible.
Densité	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non disponible.
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucuns connus.

10.4 Conditions à éviter

Aucuns connus.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
STOT-Exposition Unique	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible -Expositions répétées	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Risque d'Aspiration	:	Non répertorié. (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	:	Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	---	--

11.2.2. Autres informations

Autres informations : Aucuns connus.

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7 Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Emballages pollués : Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

Rubrique 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

14.1 Numéro ONU

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Indications complémentaires:

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

SEVESO - Catégories / Substances dangereuses désignées

Non applicable.

Indications complémentaires

Non applicable.

Sources

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.1.2 Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non

Rubrique 16 Autres données

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux..

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

°C – Degrés Celsius

°F – Degrés Fahrenheit

ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

ACGIH – Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis

ATE – Estimation de la toxicité aiguë

BCF – Facteur de bioconcentration

BEI – Indice d'exposition biologique

CAS – Service d'extraits chimiques

CLP - Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

CMR – Cancérogène, mutagène, agent toxique pour la reproduction

cP – centipoise (unité de viscosité dynamique)

cSt – centistokes (unité de viscosité cinématique)
DNEL – Dose dérivée sans effet
DMEL – Dose dérivée avec effet minimum
EC50 – Moitié de la concentration effective maximale
ECHA – Agence européenne des produits chimiques
EC-No. - Numéro de la Communauté européenne
EU – Union européenne
GHS - Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques
h – Heures
IATA – International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IC50 – Concentration minimale inhibitrice
IDLH – Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé
IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses
IOELV – Valeur limite d'exposition professionnelle indicative
KIFS – Code des statuts de l'Agence suédoise des produits chimiques (KemI)
kPa – kilopascal
Koc – Coefficient d'adsorption
Kow – Coefficient de partage de eau-octanol
LC50 – Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50 – Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL – Dose minimale avec effet nocif observé
mg/l: Milligramme par litre
mg/kg: Milligramme par kilogramme
mg/m³: Milligramme par mètre cube
Min - Minutes
N° ONU – Numéro ONU
NIOSH – Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
NOEC – Concentration sans effet observé
NO(A)EL – Dose sans effet nocif observé
N.S.A. – Non spécifié autrement
OEL – Occupational Exposure Limits - Limites d'exposition professionnelle
PBT – Persistant, Bioaccumulable, Toxique
PCN – Notification du centre antipoison
PNEC – Concentration(s) prédite(s) sans effet
ppm – parties par million
PVC – Chlorure de polyvinyl
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID – Accord européen relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS – Fiche de données de sécurité
STEL – Limite d'exposition à court terme
STOT – Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC – Substance extrêmement préoccupante (CMR, vPvB, PBT)
TDI – Dose journalière tolérable
TLV – Threshold Limit Value - Valeur limite d'exposition
TWA – Moyenne pondérée en temps
UFI – Identifiant unique de la formulation
ONU – United Nations - Nations Unies
vPvB – Très persistant, très bioaccumulable
WEL – Valeur limite d'exposition professionnelle
WGK – Wassergefährdungsklasse – Classification allemande de la qualité de l'eau